



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Turquie

Question écrite n° 51787

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la radicalisation islamiste en Turquie. La Turquie, depuis le 11 septembre 2001, a mené des campagnes de lutte contre le terrorisme. Ces campagnes ont tendance à être de plus en plus vigoureuses, malgré les demandes de l'Union européenne. Ces procès, loin de combattre le terrorisme, sont en réalité davantage destinés à combattre les opposants politiques (journalistes, universitaires, avocats, philosophes,), mais aussi les minorités (dont les kurdes et les minorités chrétiennes). La vie quotidienne turque s'islamise d'ailleurs de jour en jour : la mixité dans les facultés qui était reconnue disparaît, la vente et consommation d'alcool tend à être proscrite. La preuve de cette radicalisation s'exprime encore davantage avec la nomination d'Efkan Ala, le principal responsable de la répression des manifestations du mouvement de Gesi en mai 2013, en tant que ministre de l'intérieur. Amnesty international en Turquie dénonce le manque de liberté d'expression et cette radicalisation. La France doit en prendre conscience. Or il semble que, pour l'instant, aucune prise de conscience n'existe. À ce titre, quand le Président de la République s'est rendu en Turquie du 27 au 29 janvier 2014, ces sujets ont complètement été occultés. Il lui demande ce qu'il compte faire contre cette dérive islamiste de la Turquie et sur la volonté d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

Texte de la réponse

La Turquie est un partenaire stratégique de la France, avec lequel elle entretient des relations anciennes et étroites. La France suit avec attention les mutations et évolutions qui traversent ce pays, dans tous les domaines. Lors de la visite du Président de la République, l'ensemble des sujets ont été abordés, y compris celles relatives aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales. Dans son rapport de suivi sur la Turquie publié le 16 octobre 2013, la Commission européenne a de nouveau rappelé que des efforts supplémentaires doivent être réalisés, notamment dans le domaine des libertés. A l'heure où elle veut relancer ses relations avec l'UE, la Turquie est plus que jamais encouragée à protéger les droits fondamentaux de manière à ce que tous les citoyens puissent exercer leurs droits sans entrave. La France partage ce constat et encourage la Turquie à intensifier ses efforts pour le renforcement des libertés et la consolidation de l'Etat de droit. S'agissant de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, comme l'a indiqué le Président de la République lors de sa visite d'Etat en Turquie les 27 et 28 janvier derniers, les négociations doivent se poursuivre. Il est dans l'intérêt de tous, dans le contexte intérieur turc, qu'un dialogue exigeant se poursuive avec Ankara, en particulier sur les chapitres qui concernent l'Etat de droit, les libertés fondamentales, l'indépendance de la justice. Bien évidemment, la reprise des négociations ne préjuge en rien de leur aboutissement.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51787

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2202

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5157